

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2018**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 mars 2018 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2018-03-01**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 5 et 19 février 2018**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que soit approuvé les procès-verbaux des séances tenues les 5 et 19 février 2018. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Période de questions**

**De 19h31 à 20h36**

**Lors de la période de question, différents intervenants prennent la parole.**

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2018**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2018.

**2018-03-02**

#### **Demande de dérogation mineure - 117 rue Christine**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Trevor Thomas* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 117, rue Christine, la construction d'un garage et d'une remise qui dérogent aux points suivants :

- l'implantation du garage à 0,75 mètre de la ligne latérale, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 qui précise qu'un garage doit être implanté à 1 mètre d'une ligne latérale de terrain ;
- l'implantation de la remise à 0,43 mètre de la ligne latérale, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 qui précise qu'une remise doit être implantée à 0,6 mètre d'une ligne latérale de terrain ;
- la présence de deux remises, ce qui déroge à l'article 4.3.2.2 du Règlement de zonage RRU2-2012 qui précise qu'une seule remise est autorisée sur un terrain lorsque celui-ci comporte un garage détaché du bâtiment principal.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 117, rue Christine, telle que présentée par *monsieur Thomas*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-03**

**Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - 580 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *Construction Tapco* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager au 580 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de douze logements ;

ATTENDU que le projet intégré proposé ne répond pas aux critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal refuse la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 580 rue Notre-Dame, telle que présentée par *Construction Tapco*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-04**

**Demande de dérogation mineure - 580 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Construction Tapco* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager au 580 rue Notre-Dame, un projet intégré dont l'allée d'accès des options 1 et 3 déroge aux aspects suivants du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- l'allée d'accès est située sur la ligne mitoyenne au 570, rue Notre-Dame, au lieu d'un mètre ;
- l'allée d'accès est située à la limite du bâtiment, au lieu d'un mètre.

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 580, rue Notre-Dame, telle que présentée par *Construction Tapco*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-05**

**Demande de dérogation mineure - 1770 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Serge Gendron* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager une aire de stationnement, afin de desservir une habitation multifamiliale de trois logements, dont l'allée d'accès déroge à l'article 7.1.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- l'allée d'accès est située sur la ligne mitoyenne au 1790, rue Notre-Dame, au lieu d'un mètre ;

- l'allée d'accès est située à la limite du bâtiment, au lieu d'un mètre.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1770, rue Notre-Dame, telle que présentée par *monsieur Gendron*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-06**

**Demande de permis PIIA - 1770 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Serge Gendron* ;

ATTENDU que le projet a pour but de modifier la façade du bâtiment principal situé au 1770 rue Notre-Dame, par l'ajout d'une porte française double et d'un balcon au deuxième étage ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de modification de la façade du bâtiment principal situé au 1770, rue Notre-Dame, tels que présentés par *monsieur Gendron*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-07**

**Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - 640 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *monsieur Richer Fortin* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager au 640 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de trois habitations multifamiliales de six logements ;

ATTENDU que le projet intégré proposé respecte les critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 640 rue Notre-Dame, présentée par *monsieur Fortin*, aux fins d'autoriser l'aménagement d'un projet intégré composé de trois habitations multifamiliales de six logements aux conditions suivantes :

- au dépôt, préalablement à l'émission des permis de construction, d'une étude préparée par un ingénieur qui démontre des mesures de stabilisation des aménagements prévus dans la dénivellation à l'arrière du terrain, et qui démontre le mode d'évacuation des eaux de ruissellement du site ;
- au dépôt, préalablement à l'occupation du premier logement disponible, d'une attestation de l'ingénieur à l'effet que lesdits travaux de stabilisation et d'évacuation des eaux ont été réalisés conformément à ladite étude.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-08**

### **Demande de permis PIIA - 640 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Richer Fortin* ;

ATTENDU que le projet vise l'approbation d'un plan d'implantation et d'aménagement des aires de stationnement d'un projet intégré au 640, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal approuve le plan d'implantation et d'aménagement des aires de stationnement d'un projet intégré au 640, rue Notre-Dame, préparé par *Michel Tellier, architecte*, lequel est identifié au dossier 671-2017-73, et daté du 1<sup>er</sup> février 2018,

conditionnellement à ce que le trottoir prévu en cour avant du bâtiment numéro 1 se prolonge jusqu'à la traverse piétonnière située sur la rue Notre-Dame ;

Que les plans architecturaux et d'aménagement paysager devront être déposés préalablement à l'émission des permis de construction.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-09**

**Demande de permis PIIA enseigne - 1031 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *9095-6772 Québec inc.* ;

ATTENDU que le projet vise l'approbation du remplacement du panneau d'enseigne à l'intérieur de la structure sur poteaux existante au 1031, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal refuse la demande de modification de l'enseigne relative au 1031, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-10**

**Demande de permis PIIA - 1132A rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de permis PIIA présentée par *monsieur Simon Pelletier* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne à l'intérieur de la structure sur poteaux en place au 1132A, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve le nouveau projet d'enseigne relatif au 1132A, rue Notre-Dame, présenté par *monsieur Pelletier*, conditionnellement à ce que le panneau d'aluminium bleu couvre la totalité du panneau de bois en place.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-11**

**Demande de permis PIIA - lots 2 637 713 et 6 074 479**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Devolutions inc.* ;

ATTENDU que le projet vise l'approbation d'un plan d'implantation et d'aménagement des aires de stationnement d'un projet intégré sur les lots 2 637 713 et 6 074 479 ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve le plan d'implantation et d'aménagement des aires de stationnement d'un projet intégré sur les lots 2 637 713 et 6 074 479, préparé par *Mireille Asselin, architecte*, lequel est identifié au dossier 16-013, et daté du 12 février 2018 ;

Que les plans architecturaux et d'aménagement paysager devront être déposés préalablement à l'émission des permis de construction.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-12**

**Adoption du règlement numéro 218-3-2018**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le règlement numéro 218-3-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-03-13

### **Adoption du règlement RRU2-38-2018**

Suite à la tenue de l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-38-2018 en date du 5 mars 2018 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-38-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de prescrire une cession de terrain ou un versement pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels comme condition préalable à l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment principal faisant partie d'un projet intégré*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Dépôt - certificat de validité d'une demande référendaire - projet de règlement numéro RRU2-37-2018**

La greffière informe le conseil municipal qu'une demande valide de participation à un référendum des personnes intéressées de la zone R-128 à l'égard des dispositions des articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro RRU2-37-2018 *aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-128, la zone R-171, d'autoriser les usages récréatifs dans la zone P-78 et modifier les normes de stationnement pour personnes handicapées*, a été reçue et dépose un certificat à cet effet.

2018-03-14

### **Adoption du règlement numéro RRU2-37-2018 (Résiduel)**

Suite au dépôt, le 5 mars 2018, d'un certificat au conseil municipal faisant état de la réception d'une demande de participation à un référendum à l'égard des dispositions des articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro RRU2-37-2018 ; le conseil municipal entend procéder à l'adoption du règlement résiduel numéro RRU2-37-2018 ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le règlement résiduel numéro RRU2-37-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'autoriser les usages récréatifs dans la zone P-78 et modifier les normes de stationnement pour personnes handicapées*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.



**2018-03-15**

**Adoption du règlement numéro RRU2-39-2018 (Distinct)**

Suite au dépôt, le 5 mars 2018, d'un certificat au conseil municipal faisant état de la réception d'une demande de participation à un référendum à l'égard des dispositions des articles 2 et 3 du second projet de règlement numéro RRU2-37-2018 ; le conseil municipal entend procéder à l'adoption du règlement distinct numéro RRU2-39-2018 ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement distinct numéro RRU2-39-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-128, la zone R-171*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-16**

**Vente de terrain sur la rue Arcand - prolongation de délai d'acquisition**

ATTENDU que monsieur Martin Gravel a déposé, en date du 16 janvier 2017, une offre d'achat de 70 000 \$ pour le lot 5 785 401 mis en vente par la Ville, sur la rue Arcand ;

ATTENDU que cette offre d'achat était accompagnée d'un dépôt de 3 500 \$ équivalant à 5 % du montant offert ;

ATTENDU que l'*Étude notariale Laporte et Associés notaires inc.* a le mandat d'assurer le suivi du contrat de vente de ce terrain ;

ATTENDU que, le 7 juin 2017, monsieur Gravel demandait à la Ville de Lavaltrie une première prolongation pour officialiser l'acquisition de ce lot auprès de l'Étude notariale, ce à quoi le conseil municipal a consenti ;

ATTENDU que, le 27 juillet 2017, monsieur Gravel demandait à la Ville de Lavaltrie une deuxième prolongation pour officialiser l'acquisition de ce lot ;

ATTENDU que le conseil municipal a accordé à monsieur Gravel une deuxième prolongation d'une durée de trois mois pour acquitter ses engagements, soit jusqu'à la fin d'octobre 2017 ;

ATTENDU qu'en date du 6 février 2018, monsieur Gravel n'avait toujours pas officialisé l'acquisition du lot ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accorde à monsieur Gravel un dernier délai se terminant le 30 mars 2018 pour procéder à l'achat du terrain (lot 5 785 401) auprès de l'*Étude notariale Laporte et Associés notaires inc.* ;

Que si monsieur Gravel ne finalise pas la vente du terrain à la date du 30 mars 2018, celui-ci sera remis en vente et le dépôt de 3 500 \$ sera conservé par la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-17**

**Demande de soumissions par voie d'invitation - travaux de construction de trois installations septiques**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de construction de trois installations septiques ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-18**

**Adjudication de contrat - réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138**

Après étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par monsieur Sébastien Girard, ingénieur de la firme *Les Services exp inc.*, en date du 15 février 2018, dans le cadre de la demande de soumissions publiques concernant le réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, suite aux recommandations de monsieur Girard, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Généreux Construction*, le contrat pour le réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138, pour un coût de 1 435 153,99 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 228-2017 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-19**

**Octroi de contrat - surveillance des travaux pour le réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138**

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 15 février 2018, relativement à l'évaluation des offres de services professionnels déposées dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour la surveillance de travaux de réaménagement

de l'intersection des routes 131 et 138, ainsi qu'à leur recommandation ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final, soit *WSP Canada inc.*, le contrat pour des services professionnels pour la surveillance de travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138, au coût de 77 549,49 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 228-2017 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-20**

**Adjudication de contrat - Nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipaux et piste cyclable surélevée**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour le *Nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipaux et piste cyclable surélevée*, octroie au soumissionnaire conforme *Groupe Villeneuve inc.*, le contrat au coût de 51 152,38 \$, incluant les taxes, pour une année, soit 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-21**

**Adoption de l'estimation budgétaire - remplacement de ponceau rang du Golf**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte l'estimation budgétaire relative à la réfection d'un ponceau sur le rang du Golf, préparée par *GBI Services d'ingénierie*, en date du 9 janvier 2018, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-22**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement - fourniture et utilisation de l'eau potable**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2018-03-23**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt - équipements pour le traitement d'eau potable**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 550 724 \$, pour le remplacement, l'acquisition et l'installation de différents équipements nécessaires au traitement de l'eau potable.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2018-03-24**

**Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - usine de traitement de l'eau**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté, une somme maximale de 81 000 \$, aux fins de couvrir les dépenses reliées à la réfection du filtre numéro 2 de l'usine de traitement de l'eau, laquelle somme est transférée au poste budgétaire 02 412 00 526 *Ent. rép. machine, outils, équipements*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-25**

**Demande de soumissions par voie d'invitation - réfection du filtre numéro 2 de l'usine de traitement de l'eau**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation pour des *travaux de réfection du filtre numéro 2 de l'usine de traitement de l'eau* ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-26**

**Fête nationale 2018 - offre de services pour la programmation des spectacles et animation**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte de reconduire, pour la Fête nationale 2018, l'offre de services présentée par la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie, en date du 15 février 2016, relative à la gestion des spectacles, l'animation et les services techniques, au coût de 25 500 \$ avant taxes ;

Que les frais et droits de la SOCAN sont assumés par la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 74 699 *Fête nationale* ;

Que ce contrat est accordé de gré à gré en vertu des dispositions du paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-27**

**Adoption - politique de remboursement d'activités hors territoire modifiée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal, suite à la recommandation du Service des loisirs et des relations à la communauté, adopte la *Politique de remboursement d'activités offertes hors territoire modifiée*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-28**

**Soutien financier supplémentaire - Association de pêche blanche de Lavaltrie**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière supplémentaire de 900 \$ à l'*Association de pêche blanche de Lavaltrie*, à titre de soutien aux opérations supplémentaires déployées par cette dernière, pour le déroulement des activités de la saison 2017-2018 ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 92 970 *Subvention organismes sportifs* et transférée au poste budgétaire 02 701 92 794 *Subvention Association de pêche blanche de Lavaltrie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec cet organisme ; donc elle se retire et s'abstient de voter.**

**2018-03-29**

**Aide financière - Action famille Lavaltrie**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 1 500 \$ à *Action famille Lavaltrie*, pour l'organisation de la Fête de la famille pour l'année 2018 ;

Que la dépense est imputable comme suit:

- 400 \$ - 02 701 91 970 *Autres subventions*
- 1 100 \$ - 02 701 72 699 *Fête de la famille*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker réintègre son siège.**

**2018-03-30**

**Autorisation de participation à une formation - Politique de reconnaissance et de soutien du bénévolat**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le conseiller, monsieur Denis Moreau, madame la conseillère, Danielle Perreault et madame Josée Perreault, chef de division, loisirs et soutien à la communauté, à participer à la formation intitulée : *Politique de reconnaissance et de soutien du bénévolat*, dispensée par *l'Alliance québécoise du loisir public*, les 21 et 27 mars 2018, au coût de 260 \$ par personne, excluant les taxes ;

Que les coûts d'inscription soient assumés par la Ville et les frais de repas, d'hébergement et de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-31**

**Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière - don**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 600 \$ à la *Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière* en guise de contribution à leur campagne de financement 2018 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-32**

**Adoption du règlement numéro 159-3-2018**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 159-3-2018 intitulé : *Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-33**

**Adoption du règlement numéro 235-2018**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 235-2018 intitulé : *Règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-34**

**Désignation d'un célébrant compétent à célébrer les mariages et unions civiles**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal recommande au Directeur de l'état civil de désigner, en vertu des dispositions de l'article 366 du *Code civil du Québec*, monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, à titre de célébrant compétent pour célébrer les mariages ou les unions civiles dans les limites territoriales de la ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-35**

**Environnement Rive-Nord - règlement hors cour**

ATTENDU qu'*Environnement Rive-Nord* a intenté contre la Ville de Lavaltrie une poursuite judiciaire dans le dossier 705-17-007081-167 visant à réclamer un montant de 85 711,84 \$ pour des services de location, d'entreposage, de transport et d'opération de citernes d'eau et de camions citernes d'eau ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a contesté cette demande en invoquant notamment les dispositions législatives régissant les appels d'offres ;

ATTENDU que les parties, afin de régler ledit dossier à l'amiable, sans aucune admission, ont convenu de conclure une transaction visant le versement à *Environnement Rive-Nord* d'un montant global et final de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (24 999,00\$) en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

Que la Ville de Lavaltrie approuve et autorise le maire et la greffière à signer la transaction-quittance jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que le trésorier émette un chèque à l'ordre de *Prévoist Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l.* en fidéicommiss au montant global et final de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (24 999,00\$) en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais; *Environnement Rive-Nord* donnant en contrepartie quittance complète, finale et définitive à la Ville de Lavaltrie ;

Que les procureurs de la Ville de Lavaltrie, Dunton Rainville, sencrl, soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner suite à la transaction-quittance.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-36**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - location d'abribus à des fins publicitaires**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise l'adjointe à la direction générale et responsable des communications et des relations publiques, madame Marie-Josée Charron, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec *Ivoire Santé Dentaire Lavaltrie inc.*, relativement à la location de l'abribus situé au 1351, rue Notre-Dame pour de l'affichage publicitaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-37**

**Refonte du site Web et intégration d'un moteur de recherche**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite profiter de l'intégration d'un portail citoyen pour procéder à la refonte du site Web et y intégrer un moteur de recherche ;



EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal procède à une appropriation maximale de 13 600 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté et qu'un solde de 9 000 \$ soit imputé au poste budgétaire 02 130 70 414 *Ajustements site Web*, pour la réalisation dudit projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-38**

**Ratification d'embauches - brigadiers suppléants**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal ratifie l'embauche des personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Taux horaire</b>
Jocelyne Massé	Brigadière remplaçante du 12 février 2018 à indéterminée	16,29 \$
Sylvie Tremblay	Brigadière remplaçante du 19 février 2018 à indéterminée	16,29 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-03-39**

**Ouverture de poste et nomination - concierge de soir**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'ouverture d'un poste de concierge de soir, sur une base régulière à temps complet présentée par le Service des loisirs et des relations à la communauté ;

ATTENDU que le conseil est favorable à l'ouverture de ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise l'ouverture d'un poste de concierge de soir sur une base régulière à temps complet ;

Que le conseil municipal procède à la nomination de *monsieur Nelson Alzate* au poste de concierge de soir au Service des loisirs, des relations à la communauté ;

Que cette nomination soit effective en date du 5 mars 2018 et que monsieur Alzate soit rémunéré selon la grille salariale prévue pour ce poste ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée régulière à temps complet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-03-40**

##### **Acceptation d'une démission d'un employé - manoeuvre parcs et bâtiments**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal prend acte de la démission de l'employé numéro 110124 de son poste de manoeuvre parcs et bâtiments, en date du 23 février 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-03-41**

##### **Adoption de la politique de reconnaissance des employés révisée**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la *Politique de reconnaissance des employés révisée*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2018-03-42**

##### **Modification de la résolution 2016-05-24 - Comité paritaire en santé et sécurité au travail**

ATTENDU que le conseil municipal a été informé de la démission de monsieur Jean Latour, concierge, de son poste de membre du Comité paritaire en santé et sécurité au travail en date du 16 janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2016-05-24 en abrogeant la nomination de monsieur Jean Latour, au siège numéro 3 du Comité paritaire en santé et sécurité au travail en le remplaçant par monsieur Benoit Morin, journalier, pour la période du 5 mars 2018 au 30 avril 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-03-43

**Mandat au ministre des Finances - recevoir et ouvrir des soumissions d'obligations**

ATTENDU que, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites ;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances ;

ATTENDU que l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que, conformément à l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-03-44

**Autorisation de travaux et de paiement de divers projets**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits aux avis de changements suivants :

**Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée**

Terrassement Multi-Paysages inc.	Avenant 205	7 138,13 \$
----------------------------------	-------------	-------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

**Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère**

Supérieur propane	Coupon 1094	8 364,43 \$
-------------------	-------------	-------------

**Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration**

Les Services exp inc.	Coupon 1091	1 198,62 \$
-----------------------	-------------	-------------

### **Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée**

Terrassement Multi-Paysages inc.	Coupon 1093	136 061,25 \$
----------------------------------	-------------	---------------

### **Règlement 227-2017 - Réhabilitation conduite sanitaire gravitaire**

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1089	14,96 \$
----------------------------------	-------------	----------

### **Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de ville**

Les Services exp inc.	Coupon 1088	4 599,00 \$
-----------------------	-------------	-------------

### **Règlement 229-2017 - Honoraires professionnels urbanisation d'une partie de la route 131**

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1090	264,00 \$
MRC de D'Autray	Coupon 1092	462,53 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 janvier au 25 février 2018.

### **2018-03-45**

### **Autorisation de paiement - comptes à payer du 30 janvier au 26 février 2018**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 30 janvier au 26 février 2018 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 350 091,74 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 442 à 445, 44597 à 44617, 44619 à 44682, 44687 à 44689, 44691 à 44786, 44788 à 44799, 44801 à 44839).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2018-03-46**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h43.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018.

---

Christian Goulet, maire